



Adhésion des membres

1. Mission et objectifs du Brussels Studies Institute (BSI)

Le BSI agit comme plateforme de contact et de coordination des recherches universitaires sur Bruxelles, avec un accent particulier sur les sciences humaines et sociales. Le BSI n'entend aucunement se substituer aux structures existantes, ni à celles qui pourraient encore voir le jour. Il ne se limite pas aux centres de recherche des trois universités fondatrices (ULB, VUB, U. Saint-Louis). Son objectif est de constituer progressivement un réseau interuniversitaire et interdisciplinaire qui, de manière souple, offre des services aux chercheurs travaillant sur Bruxelles et sert d'interface avec les acteurs de la société bruxelloise. Ainsi, le BSI se veut une étape supplémentaire sur la voie d'une intensification et d'une coordination de la recherche sur Bruxelles.

Les missions du BSI sont d'une quadruple nature:

- 1) favoriser la coopération interuniversitaire bruxelloise;
- 2) décloisonner la recherche sur Bruxelles en promouvant une approche interdisciplinaire;
- 3) soutenir une dialectique intercommunautaire en assurant des activités trilingues (français, néerlandais, anglais);
- 4) servir d'interface avec les acteurs de la société bruxelloise.

Pour chacune de ces missions, le BSI a développé – ou a entamé le développement de - différents instruments et d'activités. Certains de ces instruments existent déjà, mais ils ne sont pas (toujours) pensés pour (la recherche sur) Bruxelles ou dans une perspective interdisciplinaire. En tous cas, le BSI veut rassembler les instruments existants, combler les lacunes et fonctionner comme un portail de collaboration avec ses partenaires et membres. En guise d'illustration (non-exhaustive), voici un schéma récapitulatif de ces objectifs:



2. Types de membres du BSI

Le BSI différencie trois types de membres :

1. Membres :

Qui ? Les centres de recherche liés au BSI.

Cotisation : 200 euros pour les centres avec moins de 10 chercheurs; 300 euros pour les centres avec 10 ou plus de chercheurs.

2. Fellows :

Qui ? Les chercheurs individuels associés au BSI (et qui ne sont pas déjà membres d'un centre de recherche associé)

Cotisation : 30 euros par an.

3. Correspondants :

Qui ? Les chercheurs, représentants de la société bruxelloise, citoyens individuels, acteurs (para)publics bruxellois, chercheurs qui veulent soutenir le BSI et participer d'une manière privilégiée à ses activités.

Cotisation : néant.

3. Valeur ajoutée pour les membres du BSI

3.1 Les centres de recherche & les *fellows*

Le BSI n'a pas l'intention de se substituer et d'agir à la place des centres de recherche existants. Au contraire, son objectif est de les soutenir et de les renforcer. Le BSI offre des services supplémentaires aux centres qui en deviennent membres ainsi qu'aux *fellows*:

- 1) Accès à des **informations** pratiques (appels d'offre, bourses de recherche, sources de financement ...) par le biais d'une interface **proactive** entre les commanditaires et les centres de recherche
- 2) Association entre les **réseaux: échanger** les expériences et les expertises par le biais d'un **agrandissement d'échelle** => augmentation de la masse critique
- 3) Participation à l'élaboration d'un **agenda de recherches** stratégiques pour Bruxelles
- 4) **Soutien** pratique : donner un feedback sur les recherches en cours et notamment aux jeunes chercheurs – développer des guides de recherche, des inventaires ...
- 5) Participation à des **projets multi-acteurs** dans lesquels les forces des centres de recherche des différentes institutions sont associées dans des programmes de recherche particuliers.
- 6) Soutien dans la recherche de **partenaires** (identification des expertises existantes) et /ou financement dans le cadre de séminaires, colloques, communications ou autres valorisations scientifiques.
- 7) Participation à l'**assemblée générale** du BSI. Les membres et fellows du BSI se réunissent au moins une fois par an sous la forme d'une Assemblée générale.
- 8) Possibilité, via des **groupes de recherche thématiques**, d'obtenir une intervention financière pour des activités spécifiques.
- 9) Une **réduction de 20%** sur les activités organisées par le BSI lui-même.

3

3.2 Les « Correspondants »

Le BSI offre les services suivants à ses membres « correspondants »:

1. Newsletter du BSI contenant des informations sur nos activités, publications, etc.
2. Soutien en ce qui concerne l'identification des expertises existantes dans le cadre de séminaires, colloques, communications...

4. Comment devenir membre: modalités pratiques.

- **Demande** : une demande d'adhésion doit être déposée auprès du président du Conseil d'Administration du BSI, Prof. Dr. Serge Jaumain (info@bsi-brussels.be). Il convient d'y adjoindre une brève explication sur les activités de votre centre de recherche et/ou vos champs d'intérêt.
 - Nom, prénom
 - Institution à laquelle vous est attaché (le cas échéant) ;
 - Pour les centres de recherche : Institution à laquelle votre centre de recherche est attaché ;
Nom du directeur ou de la directrice ; Champs de recherche et d'expertise développés ;
Nombre de chercheurs ; Personne de contact ;
 - Champs d'intérêt/d'activité;
 - Coordonnées de contact ;

- **Mode de paiement (pour les membres et les fellows):** après approbation de votre candidature par le Conseil d'Administration du BSI, vous recevrez une facture ainsi qu'une lettre contenant certaines informations pratiques, notamment les données de virement pour votre inscription et les codes d'accès à l'Intranet du site du BSI.
- **Calendrier :** concernant les cotisations, le BSI suit le calendrier civil (1er janvier-31 décembre).

Infos : www.bsi-brussels.be